

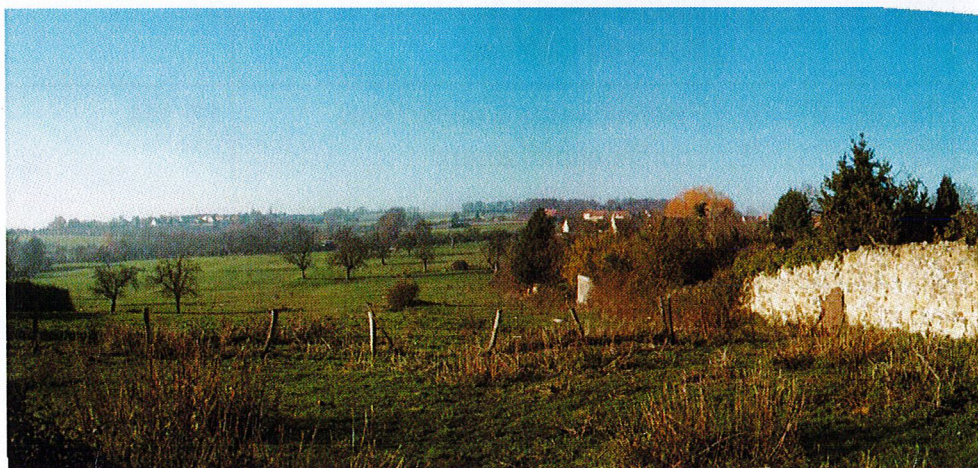
Cormeilles-en-Vexin

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

Département du Val d'Oise

17 MAR. 2008

ARRIVÉE



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ANNEXE EMPLACEMENTS RESERVES

8

APPROBATION

Dossier annexé à la délibération municipale du 15 février 2008



**PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE
DE CORMEILLES-EN-VEXIN**

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Conformément aux dispositions de l'article R 123-11-d du Code de l'Urbanisme. « Les zones U, AU, A et N sont délimitées sur un ou plusieurs documents graphiques. Les documents graphiques font, en outre, apparaître s'il y a lieu :...Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires ; »

La Commission d'urbanisme a créé des emplacements réservés pour l'amélioration des équipements publics et de la voirie. Au P.L.U de Cormeilles en Vexin, 8 emplacements réservés ont été créés (voir extraits des plans au 1/2000)

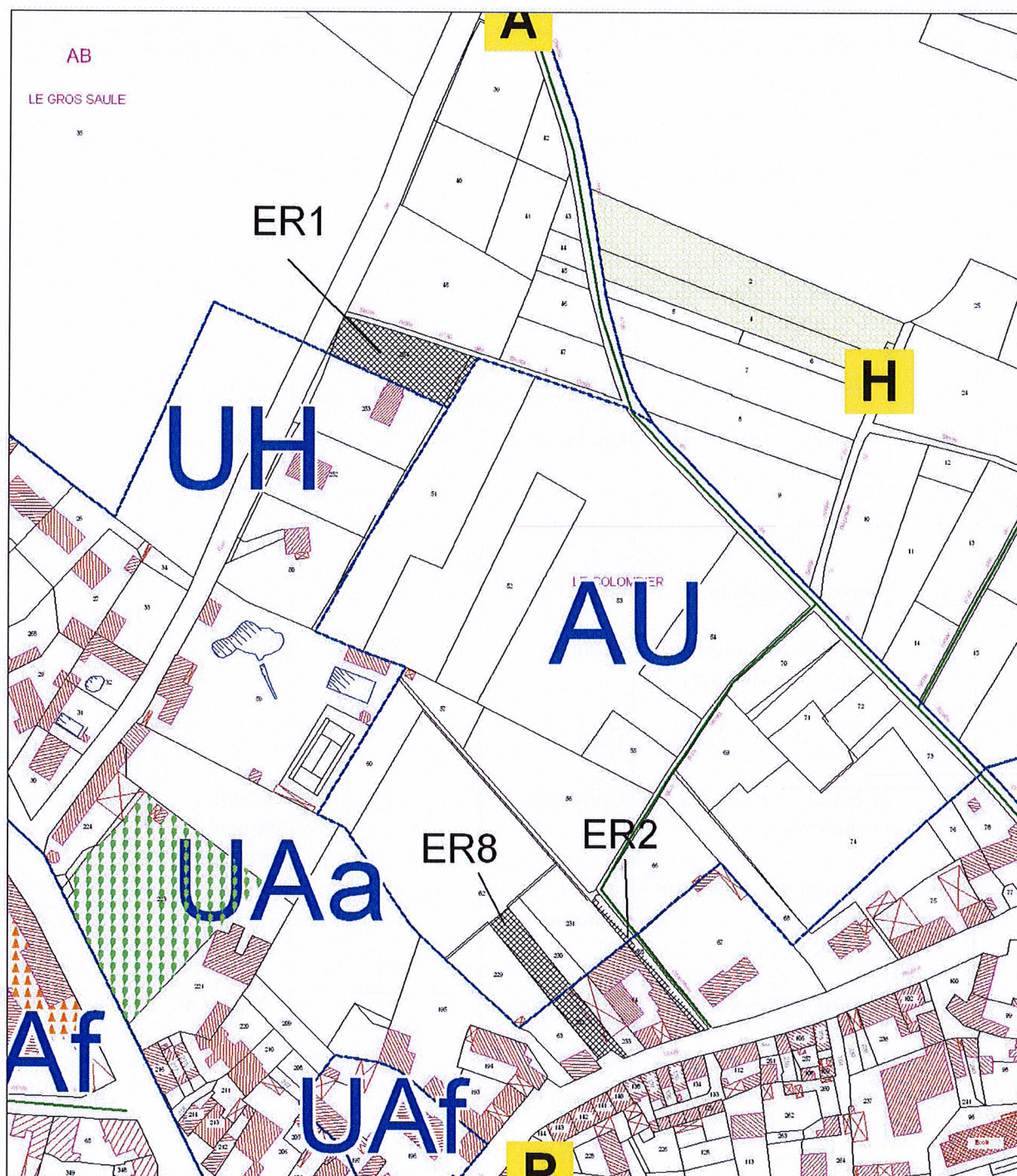
	N° parcelles	Affectation	Surface en m²	Bénéficiaire
ER1	254	Chemin d'accès à la zone AU	746	Commune
ER2	65	Chemin d'accès piétonnier à la zone AU	112	Commune
ER3	75	Elargissement de l'accès de la Sente du Château	27	Commune
ER4	65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 155	Extension des équipements sportifs communaux	12 294	Commune
ER5	417a, 417b	Bassin de retenue	1 742	Commune
ER6	36b, 36c, 37a, 38a	Bassin de retenue	3 222	Commune
ER7	265	Aménagement paysagé	389	Commune
ER 8	232	Accès stationnement et cheminement piétons	500	Commune

La Commune devra, lorsque les propriétaires les mettront en demeure, acquérir les terrains inscrits en emplacement réservé. Elle devra également, après avoir instauré un nouveau Droit de Préemption Urbain (DPU) lorsque la révision sera approuvée, se prononcer sur les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) dans les délais réglementaires.

**PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE
DE CORMEILLES-EN-VEXIN**

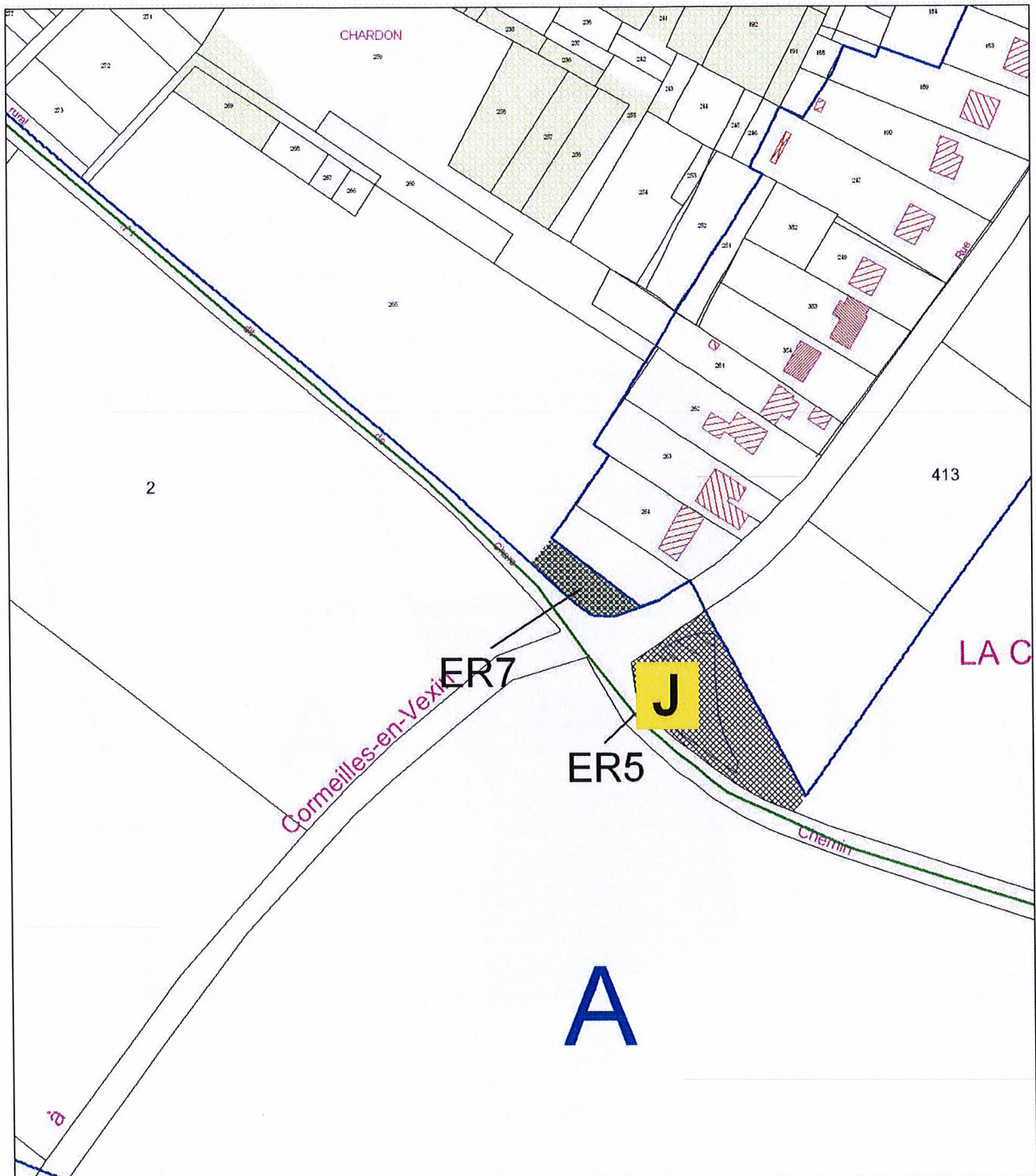
**Evolution des emplacements réservés existants au POS approuvé le 11 décembre 1989,
modifié, et au POS partiel du 4 juin 1998 dans le PLU**

Repère	Affectation de l'emplacement	bénéficiaire	Travaux réalisés	Emplacement maintenu au PLU	Projet abandonné
A	Élargissement de la rue Chaudar à 8 m	Commune	X		
B	Aménagement d'un chemin piétonnier de 2 m de largeur	Commune			X
C	Accès à l'école	Commune	X		
D	Extension des équipements sportifs	Commune		X	
E	Bassin de retenue	Commune		X	
F	Bassin de retenue	Commune		X	
G	Équipements publics à usage d'espace vert	Commune	X		
H	Extension de l'école	Commune	X		
I	Chemin d'accès à la zone IVNA	Commune		sur une largeur de 2m (zone AU)	
J	Chemin d'évacuation des eaux de ruissellement	Commune			X
K	Chemin d'accès à la zone IV NA	Commune		X (zone AU)	
L	Déviation de la RD 915	Département	X		
M	Élargissement de l'accès à la sente du Château	commune		X	

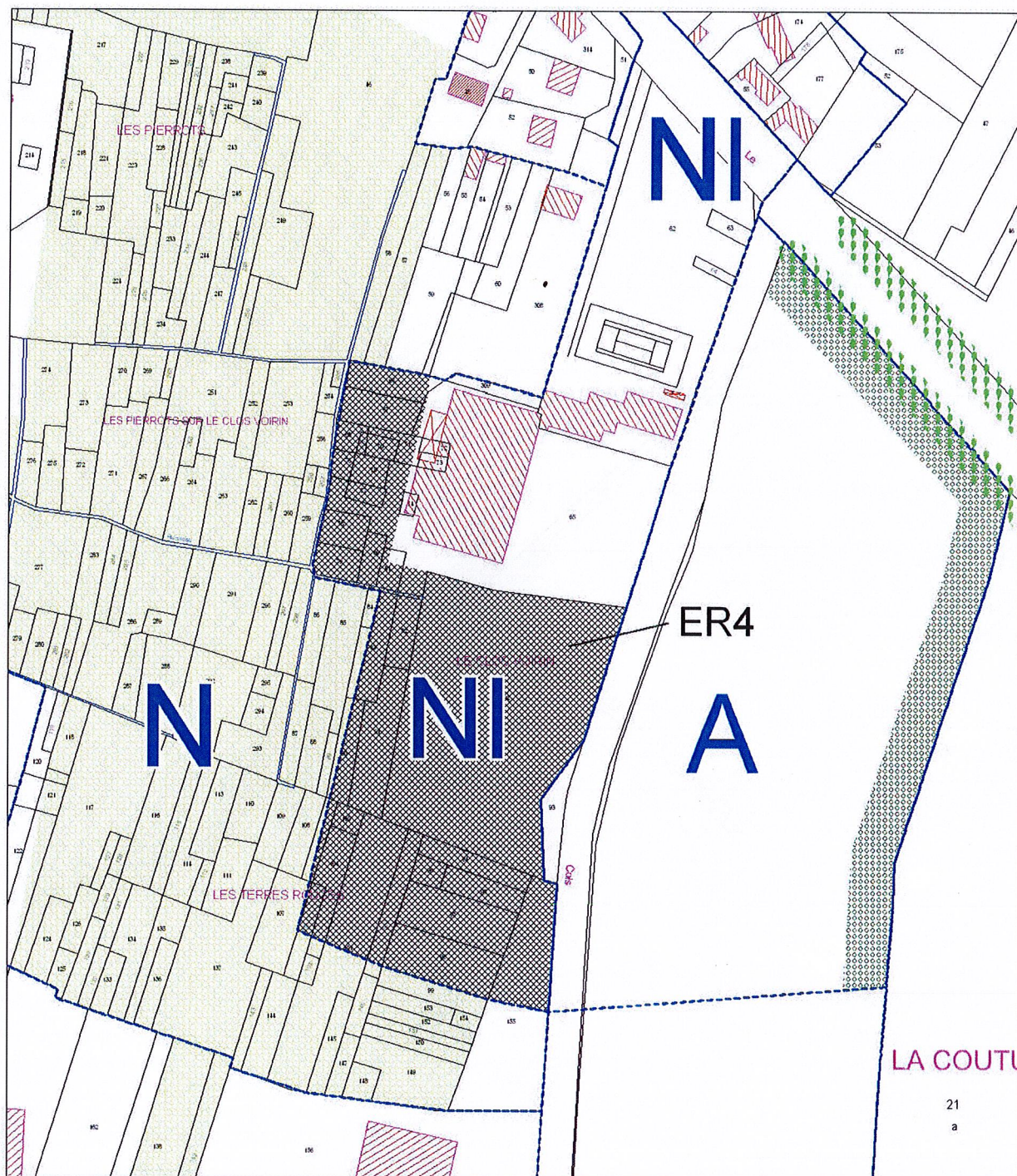


Echelle : 1/2000°

SOUS-PRÉFET
17 MAR. 2008
ARRIVÉE



Echelle : 1/2000°



Echelle : 1/2000°